

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CHAULHAC - Commune

Séance du mercredi 29 avril 2026

Délibération N° DE_030_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	7
Date de la convocation : 16/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Christine ARCHER, Jean-Claude ODOUL, Laurent ARCHER, Thierry COMBES, Paulette ROUSSET

Représentés : Aurélie NORMAND représentée par Gérard ROUSSET

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christine ARCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - CHAULHAC 2026

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune CHAULHAC,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune CHAULHAC pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de reception de l'AR: 30/04/2026

048-214800468-DE_030_2026-DE

A G E D I

En recettes à la somme de : 546 217,48

En dépenses à la somme de : 546 217,48

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	133 556
012	Charges de personnel, frais assimilés	26 650
014	Atténuations de produits	3 600
023	Virement à la section d'investissement	61 629,94
042	Section à section	304
65	Autres charges de gestion courante	26 697
66	Charges financières	700
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		253 136,94

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	142 933,94
013	Atténuations de charges	1 300
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 150
73	Impôts et taxes	1 800
731	Fiscalité locale	50 845
74	Dotations et participations	30 358
75	Autres produits de gestion courante	21 200
76	Produits financiers	50
77	Produits spécifiques	500
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		253 136,94

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	8 000
21	Date de transmission de l'acte: 30/04/2026 Date de reception de l'AR: 30/04/2026 048-214800468-DE_030_2026-DE A G E D I	
23		

		4
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		293 080,5 4

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	107 925,0 5
021	Virement de la section de fonctionnement	61 629,94
024	Produits des cessions d'immobilisations	88 000
040	Section à section	304
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 605,55
13	Subventions d'investissement	22 616
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		293 080,5 4

ADOpte A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET
Président de séance



Christine ARCHER
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de réception de l'AR: 30/04/2026

048-214800468-DE_030_2026-DE
A G E D I

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 5

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 5

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2026


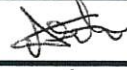


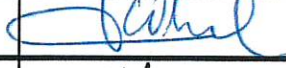


Présenté par (1),

A Mairie, Chaulhac, le 29/04/2026

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Mairie, Chaulhac, le 26/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ARCHER Christine	
ARCHER Laurent	
COMBES Thierry	
NORMAND Aurélie	
ODOUL Jean-Claude	
ROUSSET Gérard	
ROUSSET Paulette	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de reception de l'AR: 30/04/2026

048-214800468-DE_030_2026-DE

A G E D I

